

LA SOCIETE EN POCHE

2016



Waterloo Office Park
Drève Richelle 161 L, B-1410 Waterloo
tél. 0800 16 868 – fax 0800 17 529

www.wolterskluwer.be
contact@wolterskluwer.be

*Editeur responsable: Hans Suijkerbuijk,
Waterloo Office Park, Drève Richelle 161 L, B-1410 Waterloo*

© 2016 Wolters Kluwer Belgium SA

Hormis les exceptions expressément fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.

Dépôt légal: D/2016/2664/039

ISBN: 978-90-46-58551-1

BP/434-PI16001

TABLE DES MATIERES

Rédaction	3
Avant-propos	5
Partie 1	
La comptabilité et les comptes annuels	23
I	
Entreprises et critères	25
1. Critères	25
2. Comptabilité simplifiée	26
3. Comptabilité complète	27
4. Comptes annuels	27
5. Rapport de gestion	28
6. Rapport sur les paiements aux gouvernements	28
7. Rapport du réviseur	28
8. Obligation de publication	28
9. Formes particulières de sociétés	29
II	
Code de droit économique	31
1. Code de droit économique	31
1.1. Introduction	31
1.2. Comptabilité des entreprises	32
2. Arrêté royal coordonné du 12 septembre 1983 portant exécution de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité des entreprises (<i>M.B.</i> , 28 septembre 1983) dernièrement modifié par l'A.R. du 25 janvier 2005	37

3.	Arrêté royal coordonné du 12 septembre 1983 portant exécution de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité des entreprises (M.B., 28 septembre 1983) dernièrement modifié par l'A.R. du 18 décembre 2015 (M.B., 30 décembre 2015) transposant la Directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, modifiant la Directive 2006/43/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant les Directives 78/660/CEE et 83/349/CEE du Conseil.	37
4.	Obligations comptables	40
4.1.	Principes fondamentaux	40
4.2.	Tenue et conservation des livres	41
4.3.	Sociétés particulières	44
III		
	Comptes annuels	47
1.	Arrêté royal coordonné du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés (M.B., 6 février 2001) dernièrement modifié par l'A.R. du 18 décembre 2015 (M.B., 30 décembre 2015) transposant la Directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, modifiant la Directive 2006/43/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant les Directives 78/660/CEE et 83/349/CEE du Conseil.	47
2.	Texte coordonné de l'arrêté royal du 12 septembre 1983, déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable minimum normalisé (M.B., 29 septembre 1983), incorporé dans l'arrêté royal d'exécution du Code des sociétés du 30 janvier 2001. Texte dernièrement modifié par l'arrêté royal du 18 décembre 2015 (M.B., 30 décembre 2015)	175
3.	Informations complémentaires	199
4.	Bilan social	202
4.1.	Bilan social	202
4.1.1.	Formation professionnelle continue et initiale	202
4.1.2.	Initiatives en matière de formation à caractère moins formel ou informel	204
4.1.3.	Initiatives en matière de formation professionnelle initiale	205
4.2.	Chômage avec complément d'entreprise	206

5.	Mentions et documents complémentaires	206
5.1.	Mentions	206
5.2.	Documents ajoutés	207
6.	Publicité	208
7.	Consolidation	217
8.	XBRL – Dépôt via internet	219
8.1.	Principes de base	220
8.2.	Le codage des rubriques	220
8.3.	Le signe des rubriques	220
8.4.	Les rubriques de bénéfice et de perte	220
8.5.	La présentation générale	220
9.	Aspects environnement	221
10.	Radiation d’office	222
IV	Liste alphabétique des avis de la Commission des normes comptables	223
V	Normes internationales	249
VI	Certificats électroniques et accès à Internet	265
1.	Dépôt des comptes annuels	265
2.	Tax on web	266
3.	Intervat	266
4.	Lecteurs de cartes	266
Partie 2	Droit des sociétés	269
I	Code des sociétés	271
II	Tableaux explicatifs	621
1.	Tableau comparatif SA, SCA, SPRL, SCRL et SCRI	621

III		
Autres formes de sociétés		665
1. Société de droit commun		665
2. Société momentanée		665
3. Société interne		665
4. Société en nom collectif (SNC)		665
5. Société en commandite simple (SCS)		665
6. Société privée à responsabilité limitée d'une personne (société unipersonnelle) (SPRLU)		666
7. Société privée à responsabilité limitée starter (SPRL-S)		666
IV		
Formes particulières d'entreprises		669
1. Sociétés étrangères		669
1.1. Introduction		669
1.2. Obligations comptables		669
1.3. Publicité		669
1.4. Mentions devant figurer sur les documents		670
2. Les sociétés à finalité sociale		671
3. Groupement européen d'intérêt économique (GEIE) et groupement d'intérêt économique (GIE)		671
3.1. GEIE		671
3.2. GIE		674
3.3. Avis de la Commission des normes comptables		677
4. Société européenne		678
V		
Administration et contrôle		679
1. «Corporate governance»		679
1.1. Comité de direction, comité d'audit et comité de rémunération		679
1.2. Mandats de personnes morales		679
1.3. Indépendance du commissaire		680
1.4. Comité d'avis et de contrôle sur l'indépendance		682
1.5. Assemblée générale		683
2. Contrôle par les associés		683

3.	Contrôle externe	684
3.1.	Commissaire	684
3.2.	Contrôles divers	686
3.3.	Professionnels de la comptabilité	687
3.4.	Société européenne	688
4.	La collecte de renseignements par le tribunal de commerce	688
5.	Secret professionnel	689
5.1.	Droit de parole et obligation de s'exprimer	689
5.2.	Perquisition	689
5.3.	Saisie de banques de données	690
5.4.	Usages	690
VI		
Constitution des sociétés		691
1.	Check-list des formalités lors de la constitution	691
2.	Le plan financier	697
3.	Banque-Carrefour des Entreprises	702
4.	Actions nominatives	706
VII		
Transformation des sociétés		709
1.	Définition	709
2.	Société en nom collectif (SNC)	709
3.	Société en commandite simple (SCS)	709
4.	Société anonyme (SA)	710
5.	Société en commandite par actions (SCA)	710
6.	Société privée à responsabilité limitée (SPRL)	711
7.	Société coopérative (SC)	711
8.	Société coopérative à responsabilité illimitée (SCRI)	712
9.	Généralités	712
10.	Modification de la forme d'une société coopérative	713
VIII		
Apports en nature		715

IX		
Quasi-apport		719
X		
Modification de l'objet social		721
XI		
Assemblée générale et rapport de gestion		723
1. Modalités pour la tenue de l'assemblée générale		723
1.1. Société anonyme		723
1.2. Société en nom collectif		729
1.3. Société en commandite simple		729
1.4. Société en commandite par actions		729
1.5. Société privée à responsabilité limitée		729
1.6. Sociétés coopératives		730
1.7. Participation électronique et droit de vote		730
1.7.1. Participation à l'assemblée générale		730
1.7.2. Possibilités de vote		731
2. Le rapport de gestion		732
2.1. Introduction		732
2.2. Contenu		732
2.3. Destination		734
XII		
Fusions et scissions		735
1. Procédure		735
2. Approbation par les assemblées générales		736
3. Conséquences juridiques résultant de la fusion		737
4. Protection des créanciers de la société absorbée et absorbante		738
5. Responsabilité particulière des administrateurs/gérants de la société absorbée		739
6. L'opération de fusion peut également être annulée		739
7. Autres formes de fusion et de scission prévues par la loi		739
8. Importance de la législation en matière de fusions et scissions de sociétés		740
9. Echange d'actions		740
10. Scission partielle		741

11.	Traitement comptable des fusions et scissions	741
12.	Scission simplifiée	741
13.	Fusion silencieuse	741
14.	Exemptions en matière de rapports spéciaux	742
XIII		
	Apports d'une universalité de biens ou d'une branche d'activités	743
1.	Différences essentielles avec les opérations de fusion et de scission	743
2.	Procédure	743
3.	Approbation par l'assemblée générale	744
3.1.	Approbation par la société apporteuse	744
3.2.	Approbation par la société bénéficiaire	744
4.	Conséquences juridiques	744
5.	Protection des créanciers	744
6.	Régime dérogatoire	745
7.	Apport d'une branche d'activité par une personne physique	745
8.	Cession d'une branche d'activité ou d'une universalité	745
9.	Attestation fiscale en cas de cession d'un fonds de commerce	746
XIV		
	Entreprises en difficulté, liquidation et dissolution, réorganisation judiciaire, faillite	747
1.	Entreprises en difficulté	747
1.1.	Définition – notion	747
1.2.	Obligations comptables	747
1.3.	Rapport	748
1.4.	Expert-comptable gérant	749
1.5.	Restructuration et licenciement	750
2.	Liquidation	750
2.1.	Liquidation volontaire et dissolution	750
2.2.	Assemblée générale extraordinaire	750
2.3.	Liquidateurs	751
2.4.	Comptes annuels	752
2.5.	Clôture de la liquidation	752
2.6.	Publications	753
2.7.	Comptes annuels du dernier exercice	753

3.	Continuité des entreprises	754
3.1.	Collecte des données	754
3.2.	Chambres d'enquête commerciale	755
3.3.	Mesures conservatoires	755
3.4.	Accord amiable	756
3.5.	Réorganisation judiciaire	756
3.6.	Fin anticipée et clôture de la procédure	760
3.7.	Réorganisation judiciaire par accord amiable	760
3.8.	Réorganisation judiciaire par accord collectif	760
3.9.	Réorganisation judiciaire par transfert sous autorité de justice	763
4.	Faillite	765
4.1.	Qui?	766
4.2.	Déclaration de faillite	766
4.3.	Administrateur provisoire	766
4.4.	Déclaration	766
4.5.	Juge-commissaire	767
4.6.	Date de cessation de paiement	768
4.7.	Gestion et liquidation de la masse faillie	768
4.8.	Déclaration et vérification des créances	769
4.9.	Créances non signalées	770
4.10.	Clôture de la faillite par manque d'actifs	770
4.11.	Liquidation de la faillite	771
4.12.	Excusabilité	772
4.13.	Les différents types de créanciers et leurs droits	772
4.14.	Distribution aux créanciers	773
4.15.	Faute grave, fraude et blanchiment	773
4.16.	Déclaration d'insaisissabilité de la résidence principale	773
5.	Curateur	774
5.1.	Désignation	774
5.2.	Justification	774
5.3.	Honoraires et frais	774
6.	Abus de biens sociaux	776
7.	Insolvabilité internationale	777
XV		
Offre de reprise		779
XVI		
Aperçu des rapports		785

Partie 3	
Fiscalité (I. Soc.)	797
I	
Impôt des sociétés: sociétés assujetties	799
1. Principes	799
1.1. Assujettissement	799
1.2. Définitions	799
1.3. PME	799
2. Exceptions	799
3. Régimes particuliers	801
II	
Bénéfices et recettes imposables	803
1. Bénéfice	803
1.1. Introduction	803
1.2. Définition	803
1.3. Dégrogation au principe d'annualité (art. 361 C.I.R. 1992)	804
1.4. Subsidés en capital (art. 362 C.I.R. 1992)	804
1.5. Escompte (art. 363 C.I.R. 1992)	804
1.6. Particularités	805
2. Accroissement de l'actif	806
2.1. Principe	806
2.2. Exonération	806
2.3. Régime de la taxation différée pour les immobilisations incorporelles ou corporelles (taxation étalée)	807
2.4. Régime des plus-values réalisées sur les actions ou parts (art. 192 C.I.R. 1992)	808
2.5. Régime des plus-values pour véhicules écologiques	809
2.6. Exonération des plus-values réalisées sur des bateaux de navigation intérieure	809
2.7. Exonération des primes pour recherche et développement	811
2.8. Exit tax	811
2.9. Image fidèle et valeur d'acquisition	811
3. Réserve d'investissement	811
4. Revenus mobiliers – dividendes	813
5. Intérêts et royalties	814

6.	Revenus définitivement taxés (R.D.T.) et revenus mobiliers exonérés (R.M.E.) (art. 202-205 C.I.R. 1992)	815
7.	Réductions de valeur et provisions	819
7.1.	Généralités	819
7.2.	Réductions de valeur (art. 22 A.R. C.I.R. 1992)	819
7.3.	Provision pour risques et charges (art. 24 A.R. C.I.R. 1992)	819
III		
Frais professionnels et déduction		821
1.	Les frais professionnels	821
1.1.	Définition	821
1.2.	Liste des frais professionnels déductibles	821
1.3.	Particularités en matière d'amortissements	822
1.4.	Repas	823
1.5.	Chèque sport/culture	826
1.6.	Eco-chèque	826
2.	Dépenses non admises	827
2.1.	Impôts non déductibles	828
2.2.	Les amendes, confiscations et pénalités de toute nature	828
2.3.	Pensions et cotisations de pension non déductibles	828
2.4.	Frais de voiture et moins-values sur les véhicules	829
2.5.	Frais de représentation non déductibles	829
2.6.	Frais de vêtements non spécifiques	830
2.7.	Avantages sociaux	830
2.8.	Télétravail	831
2.9.	Libéralités	832
2.10.	Les réductions de valeur et moins-values sur les actions ou parts	832
2.11.	Reprises d'exonérations antérieures	833
2.12.	Autres dépenses non admises	833
2.13.	Tableau des dépenses déductibles et non admises	834
3.	Dépenses exagérées	837
3.1.	Intérêts exagérés	837
3.2.	Limitation des intérêts considérés comme des charges	838
3.3.	Avantages anormaux ou bénévoles	838
3.4.	Règle Thin Cap	839
4.	Déduction extracomptable	840
4.1.	Déduction pour investissement (art. 68-77)	840
4.2.	Engagement de personnel (art. 67 C.I.R. 1992)	847
4.3.	Exonération pour personnel supplémentaire	848
4.4.	Stage en entreprise	848
4.5.	Exemption pour passif social	848

4.6.	Déduction pour transport collectif	849
4.7.	Capital à risque	849
4.8.	Déduction pour revenus de brevets	853
4.9.	Réduction d'impôt pour l'acquisition de véhicules électriques neufs	854
5.	Dépenses soumises à une taxation spéciale sauf si certaines conditions fiscales, quant à la forme, sont respectées	855
6.	Pertes antérieures	856
6.1.	Principes	856
6.2.	Prise ou changement du contrôle d'une société	856
6.3.	Compensation avec des avantages anormaux ou bénévoles	857
6.4.	Récupération des pertes de la société par les dirigeants d'entreprise – personnes physiques (art. 53 15° C.I.R. 1992)	857
6.5.	Récupération de pertes d'établissements étrangers	857
IV		
Calcul de l'impôt		859
1.	Taxation ordinaire	859
1.1.	Taux	859
1.2.	Majoration en cas d'absence ou d'insuffisance de versement anticipé	860
1.3.	Exonération après la constitution	860
2.	Versements anticipés (art. 157 et 218 C.I.R. 1992)	860
2.1.	Principe	860
2.2.	Revenus soumis à la majoration	860
2.3.	Taux et calcul de la majoration	861
2.4.	Possibilité d'éviter la majoration	861
2.5.	Calcul des avantages en cas de V.A.	862
2.6.	Comment procéder aux versements anticipés?	863
2.7.	Cas particuliers	864
2.7.1.	Calcul du bénéfice	864
2.7.2.	Cas particulier	865
2.8.	Réaffectation des versements anticipés	868
3.	Précompte mobilier	868
3.1.	Règle à partir du 1er janvier 2016	868
3.2.	Participation des travailleurs	868
4.	Impôt de crise	869
5.	Les impôts différés	870
6.	Crédit d'impôt pour recherche et développement (art. 292quater C.I.R. 1992)	870

7.	Cotisation spéciale (art. 219)	872
8.	Cotisation des sociétés	873
9.	Fairness Tax	874
V		
	Mesures spéciales	877
1.	Mesures destinées à lutter contre la fraude fiscale	877
1.1.	Entre sociétés belges (art. 79 et 207)	877
1.2.	Entre sociétés belges et étrangères (art. 26, 54 et 344)	877
2.	Ruling (art. 345 C.I.R. 1992)	878
3.	Centres de coordination	880
4.	Secteurs	881
4.1.	Marine marchande	881
4.2.	Pêche en mer	881
4.3.	Œuvres audiovisuelles	881
5.	Blanchiment d'argent	882
5.1.	Définitions	882
5.2.	Argent liquide	883
5.3.	Opérations au comptant	884
5.4.	Obligations	884
5.5.	Vigilance	885
5.6.	Obligation de conservation	885
5.7.	Obligation d'information	886
5.8.	C.T.I.F.	886
6.	Sociétés d'encaissement	886
VI		
	Problèmes particuliers	887
1.	Acquisition d'actions propres et partage partiel de l'avoir social (art. 186-188)	887
1.1.	Définition	887
1.2.	Exonération du précompte mobilier	888
1.3.	Précompte mobilier	888
1.4.	Réserve de liquidation	889
2.	Dissolution et partage	890
2.1.	Principes comptables	890
2.2.	Principes fiscaux	890

3.	Fusion et scission (art. 210 à 214 C.I.R. 1992)	891
3.1.	Principes	891
3.2.	Déclaration	896
4.	Transformation	897
5.	Apport d'universalité	897
6.	Transfert du siège social	898
VII		
	Déclaration et contrôle	899
1.	Déclaration	899
2.	Investigations et contrôle	900
3.	Droit de rétention	902
4.	Procédure d'imposition	903
5.	Litiges	903
5.1.	Réclamation et dégrèvement	903
5.2.	Procédure contentieuse	904
5.3.	Service de conciliation fiscale	906
5.4.	Disposition anti-abus	907
6.	Délais d'imposition	908
6.1.	Délai ordinaire	908
6.2.	Délai prolongé de trois ans	909
6.3.	Délai prolongé de sept ans	909
6.4.	Délais de prescription	909
6.5.	Délais spéciaux d'imposition	910
Partie 4		
	Divers	911
I		
	Délai de conservation des archives	913
II		
	Frais divers	919
1.	Frais de notaire	919
1.1.	Honoraires d'actes	919
1.2.	Frais fixes	922

2.	Droits d'enregistrement	922
2.1.	En cas d'apports en nature	922
2.2.	Acquisitions, hypothèques, etc.	923
2.3.	Droit fixe	923
3.	Publication dans les <i>Annexes au Moniteur belge</i>	923
3.1.	Publication des avis	925
4.	Banque-Carrefour	925
III		
Coefficients, forfaits et taux fiscaux les plus courants		927
1.	Impôts des sociétés et versements anticipés	927
1.1.	Taux I.Soc.	927
1.2.	Majoration % par trimestre et bonification par trimestre	928
2.	Déduction pour investissement	928
3.	Avantages de toute nature	929
3.1.	Prêts hypothécaires et autres	929
3.2.	Indemnité kilométrique forfaitaire	929
3.3.	Disposition gratuite d'immeuble et autres évaluations d'avantages domestiques	933
3.4.	Disposition gratuite d'une seule pièce	933
3.5.	Fourniture gratuite du chauffage et de l'électricité utilisée à des fins autres que le chauffage	933
3.6.	Disposition gratuite de domestiques, ouvriers domestiques, jardiniers, chauffeurs, etc.	933
3.7.	Intervention dans l'achat d'une configuration de PC	934
3.8.	Parts bénéficiaires convertibles	934
3.9.	Avantages octroyés à des tiers	935
4.	Revenus immobiliers	935
4.1.	Indexation ou revalorisation des revenus cadastraux	935
4.2.	Coefficient de revalorisation	935
5.	Charges professionnelles forfaitaires	936
5.1.	Employés, titulaires de professions libérales	936
5.2.	Dirigeant d'entreprise	936
5.3.	Forfait pour longs déplacements	937
5.4.	Forfait relatif à des séjours à l'étranger	937
5.5.	Forfait déplacements de service en Belgique	937
6.	Provision pour pécules de vacances	937

IV	
Facilité d'escompte et facilité de dépôt BCE	939
V	
Indice des prix à la consommation et indice santé (2004 et 1996)	941
VI	
Tableau d'actualisation	943
VII	
Taux de change	949
VIII	
Index	951